

Projet Associatif 2014 - 2018

Ensemble, allons plus loin...

Le mot du Président

Le Projet associatif du Réseau Gesat traduit la volonté de :

- Porter nos Valeurs et se situer dans le cadre d'une Éthique connue et reconnue telle qu'exprimée dans notre Charte,
- Favoriser une organisation solide, efficiente et professionnelle,
- Répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des partenaires.

Un seul but : permettre au plus grand nombre de travailleurs en situation de HANDICAP de s'insérer par le travail dans la continuité de chaque projet professionnel.

La force du Réseau Gesat réside dans sa volonté d'améliorer les relations économiques entre le Secteur du Travail Protégé et Adapté* et les donneurs d'ordre, privés et publics. Depuis 30 ans, le Réseau Gesat s'engage pour que les métiers et les **COMPÉTENCES** développés au sein des structures de travail protégé ou adapté apportent à la Personne Handicapée une réelle insertion par le travail.

Ensemble, avec l'implication des donneurs d'ordre partenaires dans la gouvernance de notre association, nous pouvons ainsi être les garants de la recherche de l'équilibre entre la qualité du projet professionnel de la personne et la compétitivité économique de nos structures.

L'**INNOVATION** dans de nouvelles activités, l'Excellence de nos métiers, la mise en œuvre de dynamiques régionales structurées sont des moteurs de la réussite qui doivent nous permettre d'apporter des réponses de qualité aux entreprises et structures publiques et de renforcer la confiance du monde ordinaire dans le STPA.

Ensemble, il faut avoir l'ambition de valoriser les compétences, tant au niveau de celles développées par les Travailleurs en situation de **HANDICAP** qu'au niveau des structures qui les accueillent et des encadrants qui les accompagnent.

Cette ambition pourra s'appuyer sur une organisation solide dont le plan de progrès interne sur 3 ans structure son action dans une culture de résultats et de projets planifiés en cohérence avec notre projet associatif.

Ensemble, donnons-nous les moyens d'aller plus loin...



Daniel HAUGER
Président du Réseau Gesat

* Le Secteur du Travail Protégé et Adapté ou STPA (appellation issue de la Norme NF X50-842) regroupe les ESAT et les EA - voir Glossaire page 30

Sommaire

1. Le Réseau Gesat	7
8	Présentation du Réseau Gesat
10	Vocation, Finalités, Valeurs
12	Gouvernance, Organisation
14	Parties prenantes
15	Activités, Champs d'intervention
2. Ambitions Stratégiques et Opérationnelles au service de la relation économique du Secteur du Travail Protégé et Adapté	17
	Ambitions stratégiques
18	Rassembler et intégrer le plus grand nombre dans une vision ouverte de partenariat <i>Poursuivre notre dynamique de travail en complémentarité</i>
19	Développer la relation économique entre le STPA et ses clients en en restant la référence <i>Rechercher l'équilibre entre le rôle professionnalisant du STPA et une approche « business »</i>
	Ambitions opérationnelles
20	Animer une gouvernance agile et une structure efficiente pour des résultats fédérateurs <i>Adapter notre organisation pour mieux servir le STPA</i>
21	Saisir les nouvelles opportunités de financements au sein de l'Économie Sociale et Solidaire <i>Permettre le développement de nos missions en trouvant de nouveaux moyens financiers adéquats</i>
3. Les Processus clés du plan d'action	23
24	Promouvoir le Secteur du Travail Protégé et Adapté
25	Développer l'interface économique entre le STPA et les donneurs d'ordre
26	Bâtir et accompagner l'offre du STPA en adéquation avec la demande
4. Suivi, évaluation et actualisation du projet associatif	29
5. Glossaire	30





1. Réseau Gesat

- ➔ Présentation du Réseau Gesat
- ➔ Vocation, Finalités, Valeurs
- ➔ Gouvernance, Organisation
- ➔ Parties prenantes
- ➔ Activités, Champs d'intervention

...Donnons-nous les moyens d'aller plus loin

Dans le sillon des fondateurs, continuons à promouvoir et à perfectionner les outils
au service des Travailleurs Handicapés.

Présentation du Réseau Gesat

L'histoire du Réseau Gesat s'entrecroise naturellement avec l'histoire du secteur du travail protégé et adapté.

Après la Seconde Guerre les besoins concomitants de reconstruction et de reclassement des personnes handicapées ont poussé les Pouvoirs Publics à se pencher sur ces questions et par conséquent à légiférer.

En 1957 était promulguée la loi sur le reclassement professionnel des travailleurs handicapés. Les grandes étapes législatives furent ensuite les lois de 1975, 1978, 1985, 2002 et 2005. Ce processus législatif a accompagné la construction du cadre réglementaire du travail protégé et adapté tel que nous le connaissons aujourd'hui.

La mise en application de cette législation a été portée essentiellement par le milieu associatif, particulièrement actif non seulement pour concevoir mais aussi pour trouver les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs d'insertion par le travail des adultes handicapés.

En 1957, était créé le premier atelier protégé (EA)

En 1960, était créé le premier centre d'aide par le travail (ESAT)

En 2014, ce sont environ **700 EA** et **1 450 ESAT** qui apportent à **155 000** personnes en situation de handicap une insertion par le travail.

Dès 1973, les organisations naissantes de regroupement d'Ateliers Protégés et de CAT ont ressenti la nécessité de mieux se connaître et d'échanger des idées et expériences vécues sur des problèmes communs en matière de promotion et d'information sur les possibilités du Travail Protégé. L'objectif partagé par tous était la nécessité d'assurer la promotion des Ateliers Protégés et des CAT pour permettre leur développement économique et par là « la promotion et l'insertion du travailleur handicapé ».

En 1982, les professionnels du secteur en concertation avec les associations gestionnaires

et appuyés par le mouvement « parental » ont créé officiellement l'Association G.E.S.T.

L'Association prend rapidement son essor et favorisera le développement d'activités et de relations contractuelles qui perdurent encore aujourd'hui avec des entreprises comme Electricité de France, Gaz de France, France Télécom... Elle assure également la promotion du secteur en étant présente sur des salons professionnels et facilite l'émergence de nouvelles activités telles que le recyclage.

Plus de 20 ans après sa création, l'Association opère un changement en 2005. Confrontées aux nouvelles obligations issues de la loi de 2005, de grandes entreprises, partenaires historiques de l'Association, lui proposent de faire évoluer son modèle associatif et économique pour mettre en place une organisation et des outils permettant aux deux parties d'atteindre leurs objectifs communs et partagés.

Parallèlement, cette même année 2005, l'Association G.E.S.T. devient le Réseau Gesat, réseau national du secteur du travail protégé et adapté.

30 ANS D'HISTOIRE

- 1973 : Regroupement de directeurs d'établissements
- 1982 : Création du G.E.S.T.
- 1992 : Congrès de Toulouse à l'Aérospatiale
- 2000 : 1^{er} partenariat national avec EDF
- 2005 : Le G.E.S.T. devient Réseau Gesat
- 2007 : 1^{ère} base de données en ligne des ESAT et EA
- 2011 : 1^{er} Trophées HandiResponsables
- 2013 : *Observatoire économique du travail protégé et adapté*

LE RÉSEAU GESAT AUJOURD'HUI

DES ATOUTS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

- Gouvernance mixte : STPA / Entreprises
- Charte d'Éthique et des Valeurs
- Indépendance

LA FORCE D'UN RÉSEAU

- Promotion du STPA
- Accompagnement des acteurs économiques
- Favorisation des échanges et mutualisation des pratiques

UN OUTIL PUISSANT

- Première base de données exhaustive et qualifiée du STPA
- Interface économique
- Une équipe de professionnels qualifiés et d'experts au service du conseil et de l'accompagnement

Vocation, Finalités, Valeurs

VOCATION

Le Réseau Gesat a la vocation de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes « TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ».

FINALITÉS

- Faciliter les rapprochements entre le STPA et les entreprises,
- Développer l'activité économique des ESAT et EA, outil d'évolution au service des personnes « TRAVAILLEURS HANDICAPÉS »,
- Accompagner les ESAT et EA aux changements, évolutions et adaptations à l'environnement économique.

VALEURS

Qu'est-ce qu'une valeur ? C'est un engagement qui exprime ce qui nous réunit, notre raison d'être. Prises dans leur ensemble, nos valeurs définissent le système de valeurs de notre réseau qui détermine nos modes de décisions et d'actions. Le Réseau Gesat s'appuie sur les valeurs de sa Charte d'Éthique et des Valeurs, partagée par tous les adhérents et partenaires :

Engagement

« Être aux côtés des hommes et des femmes pour leur permettre de s'épanouir au-delà de leur handicap » ;
« Les convictions profondes que nous partageons structurent notre vision professionnelle au service de la personne handicapée. »

Ouverture

« Le Réseau Gesat favorise l'échange entre les travailleurs handicapés des ESAT et EA et les entreprises ou collectivités clientes. »

Authenticité

« Nous avons confiance en ce que nous croyons et défendons. »

Partager

« Nous fédérons les ESAT et EA, les entreprises, les personnes, et créons ainsi une dynamique d'échanges et de synergies bénéfiques pour tous. »

Persévérance

« Notre action s'inscrit dans une perspective que nous voulons durable et nous mettons en œuvre notre capacité d'adaptation pour atteindre cet objectif. »

Humanité

« Une main tendue, fraternelle, qui accompagne l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail. »

Dépassement

« Donner l'opportunité à la personne handicapée de s'exprimer pleinement, avec ses différences. »

Efficacité

« Une organisation des défis réussis, capable de répondre aux exigences des entreprises et des personnes handicapées. »

Rechercher l'excellence

« Agir ensemble et additionner nos compétences pour offrir le meilleur aux personnes handicapées. »

PRINCIPES ÉTHIQUES

Qu'est-ce qu'un principe éthique ? C'est une obligation morale que nous respectons pour agir. Définir un principe éthique répond à la question : « Que faire pour bien faire ? ».

Nos principes éthiques sont avant tout dédiés aux personnes handicapées qui composent les équipes des ESAT et des EA et sont structurés autour de 3 axes : l'épanouissement, l'efficacité et l'équité.

Bien traitance

« Le traitement accordé aux travailleurs handicapés respecte les droits et l'intégrité des personnes. »

Coopération

« La participation au collectif de travail facilite l'intégration de la personne handicapée en créant du lien social. »

Développement

« Le travail accompli et les activités proposées favorisent l'épanouissement cognitif, social et professionnel de la personne handicapée. »

Non discrimination

« Le travailleur handicapé est une personne à part entière. Ses conditions de travail sont " non discriminantes " au regard de son handicap. »

Intégrité

« Une gestion saine et transparente garantit les intérêts des personnes handicapées travaillant dans les ESAT et EA. »

Rétribution

« La rémunération des travailleurs handicapés est conforme avec la législation et en rapport avec le parcours et le projet professionnel choisi par la personne. »

Respect

« La nature de la prestation à accomplir, qualité et délais compris, est définie dans le respect de la capacité de travail de la personne handicapée. »

Adéquation

« Les travailleurs handicapés disposent d'une capacité de travail spécifique. Les tâches à effectuer sont adaptées aux aptitudes et compétences de chacun. Le personnel encadrant s'assure que la prestation s'effectue en bonne adéquation entre les besoins du client et les conditions de travail des personnes handicapées. »

Valorisation

« Les travailleurs handicapés bénéficient des résultats obtenus sous la forme d'avantages individuels ou collectifs et l'amélioration de l'outil de travail. »

ACTEURS POLITIQUES

- Un conseil d'administration mixte comprenant :
 - 3 collègues
 - Représentants du STPA (ESAT et EA)
 - Représentants des ENTREPRISES PARTENAIRES
 - Personnalités Qualifiées
 - 9 conseillers techniques
 - Un bureau : 7 membres élus par le Conseil d'Administration
- Des délégations régionales

ACTEURS OPÉRATIONNELS

- Le personnel permanent : placé sous l'autorité d'un directeur, qui rend compte au Conseil d'Administration, une équipe de 13 salariés anime le réseau avec expertise, efficacité et dynamisme.
Son fonctionnement est organisé en 4 pôles de compétences :
 - Pôle Services aux ESAT et EA,
 - Pôle Services aux entreprises et collectivités publiques,
 - Pôle Communication,
 - Pôle Gestion administrative et financière,
- Des vacataires : chargés de missions selon les besoins ou les actions mises en œuvre.
- Un prestataire technique externe, partenaire depuis 2007, chargé de sécuriser, fiabiliser et faciliter la gestion de la base de données, des sites internet et des différents outils de communication dématérialisés.
- Un commissaire aux comptes et un expert-comptable garantissant le bon fonctionnement de l'Association.

DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX ET RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX

Le Réseau Gesat s'appuie sur un réseau de délégués régionaux et référents départementaux qui sont les interlocuteurs privilégiés de nos adhérents au niveau local. Ils participent activement à la mise en relation des établissements avec les entreprises et les acteurs économiques du monde du handicap, à travers des réunions locales organisées tout au long de l'année.



MOYENS TECHNIQUES

La base de données exhaustive et qualifiée de la totalité des ESAT et EA du territoire national (dom-tom inclus) est accessible librement et gratuitement.

Élaborée dès 2006 et mise en ligne en septembre 2007 avec l'appui financier de grandes entreprises et de l'Agefiph, son système de mise à jour en temps réel n'a depuis cessé d'évoluer. Aujourd'hui, en 2014, elle s'appuie sur 8 flux d'informations et plus de 100 champs renseignés, des plus simples, comme les contacts utiles ou les activités, aux plus complexes, comme les certifications, les références, les équipements par activités ou les coordonnées de géolocalisation.

Son exploitation principale se fait au travers du site internet www.reseau-gesat.com qui, avec plus de 60 000 visiteurs uniques par mois, est aujourd'hui le site référence sur le secteur du travail protégé et adapté.

- La **plateforme collaborative** offre un accès dit « Premium » réservé aux ESAT et EA adhérents, aux entreprises et structures publiques partenaires. Elle permet aux acheteurs des entreprises partenaires d'accéder au module d'appels d'offres en ligne, extractions sur critères personnalisés, cartographies... Son système d'exploitation ne cesse d'évoluer par la prise en compte des différentes propositions des utilisateurs.
- Un **plan de communication et d'information** qui comprend notamment un ensemble de **newsletters**, des publications adressées selon des fréquences propres et dédiées à un fichier de 20 000 contacts qualifiés.
- Le **Réseau Gesat a également créé des outils et actions de promotion** du secteur, qui complètent l'ensemble de ces moyens techniques : la création en 2011 des premiers Trophées spécifiquement dédiés aux ESAT et EA, la mise en place d'un observatoire économique du STPA, le développement de marques spécifiques par secteur d'activités notamment.

MAIS AUSSI... LA VALEUR AJOUTÉE DU RÉSEAU GESAT AUJOURD'HUI

- 
- L'accompagnement des ESAT et EA, des entreprises et des structures publiques
 - L'Observatoire économique du travail protégé et adapté
 - Les filières métiers
 - Le module d'appel d'offre
 - Les actualités
 - L'espace Emploi
 - Les formations
 - Le conseil
 - Les événements

L'importante notoriété du Réseau Gesat, le professionnalisme de ses équipes et la réelle performance de ses outils, reconnus de toutes les parties prenantes, constituent les actifs premiers de l'Association.

Les ESAT ET EA

Dans leur volonté de trouver les moyens nécessaires à la réalisation de leur mission confiée par les organismes gestionnaires, ils ont créé cet « outil » qu'est le Réseau Gesat, outil technique et opérationnel au service de la promotion du travailleur handicapé. Aujourd'hui, c'est leur implication dans la gouvernance, mais aussi leur souci de permettre de disposer d'une base de données exhaustive et détaillée, comme de participer aux rencontres avec les entreprises pour échanger et présenter les nombreuses compétences du secteur qui en font nos principaux partenaires.

Les ENTREPRISES ET LES STRUCTURES PUBLIQUES

Depuis la création de notre association les entreprises petites, moyennes et grandes ont été impliquées dans notre développement. Elles ont apporté des moyens techniques et financiers mais aussi des conseils. Leurs exigences en termes de qualité et de délais ont été pour notre secteur un facteur très important de progression.

Aujourd'hui, la centaine d'entreprises et organismes publics partenaires du Réseau Gesat affirme l'intérêt de se retrouver régulièrement pour échanger inter structures sur les besoins et problématiques rencontrés. Chaque partenaire y puise les éléments nécessaires pour sensibiliser et être pro actif dans sa propre structure, en interne. Les entreprises et organismes publics mènent également réflexions et plans d'actions qui permettent de développer, entre autres, les filières métiers du STPA.

Pour cela, le **CLUB PARTENAIRES** est né et s'est organisé en trois comités répondant chacun à des problématiques dédiées : Entreprises Grands comptes, Entreprises Medium et Secteur public.

Les ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES

Il faut souligner ici la participation active dès le départ des associations représentatives du secteur (le trésorier de l'UNAPEI était parmi les fondateurs du G.E.S.T.).

La grande diversité, mais aussi la spécificité des moyens développés par les professionnels et le soutien apporté par les associations ont permis de construire l'outil opérationnel qu'est le Réseau Gesat, aujourd'hui. Notre souhait est de continuer et de développer ce partenariat bénéfique aux travailleurs handicapés.

Les POUVOIRS PUBLICS

Fort de ses 30 années d'expériences dans le STPA, le Réseau Gesat a établi avec les Pouvoirs publics, ministères, administrations, établissements publics, collectivités territoriales... des relations identiques à celles développées avec ses autres partenaires : informations, échanges, mises en contact, accompagnements...

De plus, les outils spécifiques élaborés et mis en place (base de données, observatoire du travail protégé et adapté) positionnent le Réseau Gesat comme un partenaire opérationnel et technique de premier rang.

RELATIONNELLES

- Mise en contact STPA / ENTREPRISES / SECTEUR PUBLIC
- Développement de partenariats
- Journées d'informations régionales
- Animation de la plateforme collaborative (mise à jour de la base de données, diffusion d'appels à projets)
- Participation et échanges avec les autres structures associatives

FORMATIVES

- Formations ciblées à destination des ESAT et EA
- Formations ciblées à destination des ENTREPRISES et du SECTEUR PUBLIC
- Création et animation de FILIÈRES MÉTIERS
- Organisation de matinales techniques

ACCOMPAGNEMENT

- Conseil personnalisé
- Stratégies d'achats
- Recherche et développement

PROMOTIONNELLES

- Participation et / ou organisation de SALONS, nationaux, régionaux, au sein des entreprises
- Participation et / ou organisation de COLLOQUES
- Création depuis 2011 des TROPHÉES HandiResponsables, les trophées des ESAT&EA
- Partage et diffusion d'expériences réussies
- Promotion de nouvelles niches d'activités





2. Ambitions stratégiques et opérationnelles au service de la relation économique entre STPA et donneurs d'ordre

Ambitions Stratégiques :

- ➔ Rassembler et intégrer le plus grand nombre dans une vision ouverte de partenariat
Poursuivre notre dynamique de travail en complémentarité
- ➔ Développer la relation économique entre le STPA et ses clients en en restant la référence
Rechercher l'équilibre entre le rôle professionnalisant du STPA et une approche « business »

Ambitions Opérationnelles :

- ➔ Animer une gouvernance agile et une structure efficiente pour des résultats fédérateurs
Adapter notre organisation pour mieux servir le STPA
- ➔ Saisir les nouvelles opportunités de financements au sein de l'Économie Sociale et Solidaire
Permettre le développement de nos missions en trouvant de nouveaux moyens financiers adéquats

...Donnons-nous les moyens d'aller plus loin

Tout en garantissant la continuité de ses engagements, et dans le respect de sa Charte d'éthique et des valeurs, le Réseau Gesat veut montrer son ouverture et sa volonté d'intégrer les changements à mettre en place pour répondre à un monde économique en profonde évolution.

CONTEXTE

La valorisation des **COMPÉTENCES** et le respect des valeurs portées par le monde de l'Économie Sociale et Solidaire passent par une nécessaire acculturation des acteurs qui évoluent dans le STPA. Ceux-ci sont multiples et passionnés. De la diversité doit jaillir une plus grande richesse, une capacité à « apprendre et avancer ensemble ». Le Réseau Gesat se veut porteur de cette ambition.

ENJEUX

Le « cœur de métier », décliné dans la partie III de ce projet associatif, fait appel à des compétences, souvent adaptées du milieu ordinaire, qui permettent de réussir l'équilibre entre la performance économique et la qualité de l'accompagnement du travailleur handicapé. En se positionnant dans une dynamique de coopération et de complémentarité, voire en étant un acteur capable de fédérer les énergies, le Réseau Gesat s'engage à définir des outils et solutions porteurs d'**INNOVATION**. Ils permettent aussi la mesure des résultats d'amélioration continue constatés tant par les établissements du STPA que par leurs donneurs d'ordre.

ORIENTATIONS

Le Réseau Gesat veut affirmer une démarche ouverte de partenariat et de complémentarité, au service de la personne en situation de **HANDICAP** (travailleur handicapé), en clarifiant son « cœur de métier » :

1. Promouvoir le STPA
2. Développer l'interface économique entre le STPA et les donneurs d'ordre
3. Bâtir et accompagner l'offre du STPA en adéquation avec la demande

En accord avec les engagements des dynamiques de Responsabilité Sociétale, il s'agit d'inscrire la relation économique dans la durée et de la pérenniser par la confiance réciproque.

Les complémentarités avec d'autres organisations sont nécessaires et doivent s'exprimer tant au niveau national que régional. Cette ambition passe par des actions « lisibles » de communication simplifiée, des projets précis de partenariats et des événements organisés en commun.

Développer la relation économique entre le STPA et ses clients en en restant la référence

Rechercher l'équilibre entre le rôle professionnalisant du STPA et une approche « business »

CONTEXTE

La situation économique actuelle est caractérisée par trois constats ayant des impacts sur les relations économiques entre le secteur ordinaire et le STPA :

- Des finances publiques en berne qui exigent un retour sur toute nature d'investissements,
- Des entreprises ayant des exigences élevées en termes de délai et de qualité pour répondre à une concurrence mondiale,
- Une demande forte des consommateurs et des pouvoirs publics en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

ENJEUX

Ces trois constats peuvent être antinomiques avec un secteur associatif tourné a priori davantage vers l'humain que vers la rentabilité. L'enjeu principal est d'établir des relations économiques équilibrées entre le secteur ordinaire et le STPA, associant l'humain et la rentabilité dans ce contexte instable.

ORIENTATIONS

Le développement de cette relation économique entre les établissements du STPA et ses clients actuels et potentiels nécessite donc une connaissance fine, pragmatique et sur le long terme de l'ensemble de l'éco système.

Le Réseau Gesat, facilitateur dans la mise en relation des ESAT / EA avec les donneurs d'ordre, permet de lever les freins qui existent de part et d'autre.

Le Réseau Gesat s'appuie sur sa connaissance :

- Des mécanismes politiques qui régissent l'Economie Sociale et Solidaire et plus spécifiquement le STPA,
- Des spécificités économiques et des capacités techniques de l'ensemble des ESAT et EA,
- Des outils mis à la disposition des donneurs d'ordre pour trouver des fournisseurs potentiels,
- Des outils élaborés en commun pour une appropriation par tous, comme la norme AFNOR NF X50-842 « Relations économiques entre entreprise du STPA et donneurs d'ordre »,
- Des rencontres régulières entre les ESAT et EA et les clients potentiels.

Une approche orientée « business » dans un secteur très associatif doit permettre de développer et d'asseoir une réelle crédibilité auprès des donneurs d'ordre du secteur ordinaire.

Δnimer une gouvernance agile et une structure efficiente pour des résultats fédérateurs

Adapter notre organisation pour mieux servir le secteur du travail protégé et adapté

CONTEXTE

Le Réseau Gesat connaît une croissance rapide, due à la pertinence de son positionnement comme interface entre les donneurs d'ordre et les ESAT et EA.

Cette pertinence résulte de deux facteurs, une gouvernance capable d'évoluer pour rester à l'écoute de l'ensemble des acteurs de l'écosystème, et une équipe permanente en capacité de piloter de nombreux projets, dans un esprit de service et avec une forte réactivité.

ENJEUX

Le Réseau Gesat entend rester attentif à l'agilité de sa gouvernance et à une professionnalisation continue de son équipe permanente.

Pour rester efficace, son action doit s'adapter continuellement.

Depuis 2006, le Réseau Gesat fait preuve d'une importante capacité d'innovation : création d'une base de données qualifiée en ligne des 2 100 ESAT et EA, création d'un module de gestion d'appels d'offre, mise en place d'échanges de pratiques entre donneurs d'ordre, réalisation de nombreuses actions de communication et de valorisation du secteur. Autant d'outils et d'initiatives qui favorisent les relations économiques entre donneurs d'ordre et ESAT et EA.

Ces actions mettent également en lumière les écarts entre la demande et l'offre. L'important travail initié, en analyse des besoins et en structuration de l'offre métiers, doit donc être poursuivi. Cela implique de développer davantage les leviers de partages d'expériences, de mutualisation des pratiques, d'élaboration collaborative de solutions. Cela implique aussi de mettre en œuvre de nouvelles solutions d'accompagnement des mutations et investissements matériels et immatériels des ESAT et EA.

Pour rester pertinente, l'action du Réseau Gesat doit anticiper les défis, indiquer le sens, mobiliser l'adhésion de tous les acteurs.

Pour rester innovante et efficace, cette action doit s'adapter continuellement, interpeller les structures de travail ordinaire plus largement que dans leur seule compétence de donneurs d'ordre et favoriser de nouvelles synergies.

ORIENTATIONS

Pragmatique et résolu, le Réseau Gesat a élaboré, au terme d'un processus participatif interne, un plan de progrès sur 3 ans qui engage sa gouvernance et son équipe.

Pendant ces 3 ans, le Réseau Gesat poursuivra la professionnalisation continue de sa gouvernance et une adaptation de ses outils via la mise en place de commissions de travail élargies, thématiques ou sectorielles.

Le Réseau Gesat développe parallèlement une culture et des outils de management par projet au sein de son équipe permanente. Il se veut une structure apprenante pour ses salariés et en capacité de développer expertise, adaptation, réactivité et innovation.

« Ensemble, allons plus loin... »

Par une gouvernance agile, par des ressources professionnalisantes, par des résultats fédérateurs, le Réseau Gesat entend que puissent ainsi continuer à entrer en synergie les initiatives et les moyens.

Initiatives et moyens des acteurs qui peuvent légitimement conjuguer au quotidien **INNOVATION, COMPETENCES, HANDICAP**, dans le partage de valeurs d'engagement, d'authenticité et de persévérance.

Saisir les nouvelles opportunités de financements au sein de l'Économie Sociale et Solidaire

Permettre le développement de nos missions en trouvant de nouveaux moyens financiers adéquats

CONTEXTE

La perspective de la nouvelle loi sur l'Économie Sociale et Solidaire représente pour le STPA un ensemble de leviers à saisir pour accompagner les investissements matériels et immatériels que nécessitent ses mutations.

Le Réseau Gesat, lui-même, n'échappe pas à cette nécessité de pérenniser son modèle économique. Cela demande une vision prospective et porteuse d'INNOVATION afin d'être en capacité de diversifier les sources de financement dès aujourd'hui.

Sans précipitation, mais avec réalisme, le Réseau Gesat doit faire évoluer son modèle économique pour préserver l'efficacité de son action au service de l'intérêt général que représente le développement économique du STPA.

ENJEUX

La diversification de financements au cœur de cette ambition s'appuiera sur les volontés suivantes :

- Se donner les moyens du développement du Réseau Gesat en régions,
- Structurer le développement de « l'offre métiers » en direction des ESAT et EA qui y sont impliqués, par une approche équilibrée et responsable,
- Analyser et expérimenter l'ensemble des possibilités de financements publics, notamment européens,
- Étendre les services proposés avec l'offre partenaire, dans une relation réciproquement profitable.

ORIENTATIONS

Le Réseau Gesat veut inscrire les projets de son plan d'actions dans une culture de résultats partagés et de complémentarité de **COMPÉTENCES**. Ce développement se fera en cohérence avec les stratégies déjà engagées au niveau des structures associatives gestionnaires, en s'appuyant également sur la dynamique régionale soutenue par les politiques gouvernementales.

Des régions pilotes, dont Rhône-Alpes, permettront de démontrer les capacités du Réseau Gesat à valoriser le STPA dans une ouverture la plus grande possible auprès des autres acteurs présents sur le territoire économique.





3. Les processus clés du plan d'action

- ➔ Promouvoir le STPA
- ➔ Développer l'interface économique entre le STPA et les donneurs d'ordre
- ➔ Bâtir et accompagner l'offre du STPA en adéquation avec la demande

...Donnons-nous les moyens d'aller plus loin

Trois grands processus assurent le déploiement opérationnel. Ils sont en étroite relation avec les principales missions mises en avant dans l'enquête participative qui a contribué à l'élaboration de notre projet associatif.

Depuis 30 ans, le Réseau Gesat s'attache à faire tomber les stéréotypes et à démontrer la contribution du secteur du travail protégé et adapté au dynamisme des territoires, dans le but de favoriser des collaborations économiques équitables.

Il s'agit principalement de montrer que le secteur du travail protégé et adapté est un atout majeur de l'Économie Sociale et Solidaire, des politiques de RSE et des politiques d'emploi des personnes handicapées.

Le STPA est un vivier de **COMPÉTENCES** mais aussi d'**INNOVATIONS** qu'il convient de valoriser auprès des donneurs d'ordre, voire au sein même du STPA.

Pour mieux faire connaître et valoriser les ESAT et EA, le Réseau Gesat crée des outils et multiplie les occasions de montrer la qualité de leurs savoir-faire.

Le Réseau Gesat développe des actions de communication à 3 niveaux :

- Une communication externe permet de valoriser de manière large le secteur du travail protégé et adapté, la diversité de ses métiers comme ses capacités d'innovation. Au service de l'ensemble du secteur et en y associant tous les acteurs, elle favorise une meilleure compréhension par le plus grand nombre de l'organisation, des spécificités, de l'offre de services et produits et de toutes les compétences des établissements et entreprises de travail protégé et adapté. Cette communication s'opère via le site internet, premier portail d'information globale sur l'activité économique du STPA, sur les réseaux sociaux, mais également grâce à des initiatives telles que les Trophées des Prestations HandiResponsables ou à travers l'appui technique à l'organisation de salons ou de stands mutualisés sur des salons.
- Une communication intra, au sein de l'écosystème, en direction des ESAT et EA et des partenaires économiques du secteur afin de favoriser l'échange de pratiques, la mutualisation d'expériences, une meilleure connaissance des contraintes et opportunités des parties prenantes. Cette communication prend appui sur des enquêtes, des rencontres ou des publications.
- Une communication institutionnelle destinée à mieux faire connaître le Réseau Gesat, ses missions, son modèle économique, ses actions et son positionnement en complémentarité de l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels du handicap et de l'Économie Sociale et Solidaire.

Le Réseau Gesat s'engage à mener une nouvelle dynamique de partenaires et à développer des outils innovants, avec comme objectif d'anticiper autant que possible les besoins de ses entreprises et structures publiques partenaires.

Soucieux de pérenniser les relations avec les donneurs d'ordre, le Réseau Gesat formalise le développement de nouveaux outils dans une culture de résultats et d'innovation.

Ainsi des offres enrichies sont proposées aux partenaires qui le souhaitent en incluant des prestations complémentaires :

- Accompagnement de la stratégie d'achats solidaires,
- Co-investissements dans les filières en mutualisant les coûts pour développer de nouvelles activités,
- Accompagnement des partenaires sociaux, renégociation d'accords Handicap,
- Animation de réseaux internes d'acheteurs et de correspondants mission **HANDICAP**,
- Appui aux acheteurs en assistance à maîtrise d'ouvrage et en appui au sourcing,
- Outils d'aide à la décision : cartographies, benchmarks...

S'ajoutent à ces nouvelles offres, des outils opérationnels, dont un livret d'accueil à destination des entreprises partenaires. Ce livret leur permettra de diffuser en interne toutes les informations nécessaires à la mise en place d'une démarche d'achats auprès du secteur du travail protégé et adapté et de bénéficier de retours d'expériences et de bonnes pratiques pouvant s'adapter à leur contexte.

Par ailleurs, le Réseau Gesat veille à développer une offre de services lui permettant de répondre aux sollicitations d'entreprises de taille moyenne (PME et ETI), très représentatives du profil client des ESAT et EA (dont 58 % sont des PME ou ETI).

Le Réseau Gesat systématise les appropriations sur le terrain par des formations aux outils porteurs d'**INNOVATIONS**.

Bâtir et accompagner l'offre du STPΔ en adéquation avec la demande

Les actions se structurent autour de deux axes majeurs, véritables piliers de la démarche de montée en **COMPÉTENCES** engagée pour les années à venir :

1. Développer, structurer et piloter notre action sur « l'offre métiers » dans une volonté d'Excellence.

Les objectifs opérationnels sont clairement établis :

- Construire un outillage documentaire pour appuyer le développement de nouvelles activités en ESAT et EA, avec des solutions de financement adaptées,
- Déployer et développer les filières existantes, modéliser de nouvelles filières, expérimenter de nouvelles marques partagées pouvant éventuellement conduire à des labellisations valorisant la démarche d'Excellence,
- Structurer l'offre de services du Réseau Gesat envers ses adhérents en développant de nouveaux modules de formation et un dispositif d'accompagnement individuel.

2. Formaliser et réaliser un plan de présentation en régions de la norme (NF X50-842) « Relations économiques entre entreprises du STPA et donneurs d'ordre » et des résultats de l'Observatoire économique du STPA, afin d'impliquer les structures dans une démarche d'amélioration continue.

Les objectifs opérationnels visent :

- Une appropriation de la démarche dans les régions avec implication des donneurs d'ordre,
- La mise en œuvre d'une grille d'auto-diagnostic,
- Des outils pratiques (formation, fiches pratiques / modèles, etc.),
- Un guide méthodologique.

Pour ces deux axes, des indicateurs de réussite et des étapes d'avancement sont régulièrement présentés aux instances de gouvernance.

L'appui au développement économique des ESAT et EA s'organise également autour d'activités de RECHERCHE et DÉVELOPPEMENT, la mise en place de nouveaux outils (atelier des métiers, fiches métiers) ou l'aide technique à la reconversion.







4. Suivi, évaluation et actualisation du projet associatif

Ce projet se veut la concrétisation des engagements et des actions réalisés depuis 30 ans, mais aussi l'expression :

- De la continuité de ces engagements,
- Des ambitions que nous portons pour le développement du STPA et par là de la promotion et de l'insertion du travailleur handicapé,
- Des actions concrètes qui seront menées pour réaliser ces ambitions.

Afin d'évaluer la progression de la mise en œuvre de ce projet, nous mettons en place :

Un comité de suivi composé de 6 personnes :
3 représentants de la gouvernance et
3 représentants des opérationnels.

Il se réunira 2 fois par an.

Il évaluera sa mise en œuvre en utilisant les résultats du plan de progrès ainsi que ceux d'enquêtes réalisées auprès de nos adhérents et de nos partenaires.

Il rendra compte à l'Assemblée Générale de l'Association Réseau Gesat de l'exécution du projet associatif et de la bonne conformité aux objectifs.

Il proposera, chaque année si nécessaire, une actualisation du projet en vue de sa réécriture en 2018.

Ensemble, allons plus loin...

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées. Association privée au service des personnes handicapées et des entreprises, créée par le législateur (Loi du 10 juillet 1987). Elle gère les contributions financières versées par les entreprises de 20 salariés et plus qui ne respectent, en tout ou partie, leur obligation d'emploi de personnes handicapées.

EA : Entreprise Adaptée
Nouvelle appellation résultant de la loi du 11 février 2005. Entreprise du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), acteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Entreprise du milieu ordinaire, elle relève du marché du travail tout en ayant une vocation sociale spécifique. Elle emploie au moins 80 % de travailleurs handicapés qui ne peuvent, momentanément ou durablement, s'insérer dans une entreprise ordinaire. Ses salariés, qui relèvent du Code du travail, y exercent une activité professionnelle dans des conditions adaptées. L'environnement et l'accompagnement doivent permettre de développer l'insertion et la promotion professionnelle du salarié tout en tenant compte de son handicap. L'entreprise adaptée doit veiller à intégrer durablement les travailleurs handicapés dans l'emploi.

ESAT : Etablissement ou Service d'Aide par le Travail.
Nouvelle appellation résultant de la loi du 11 février 2005. Etablissement du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), acteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Les ESAT, établissements médico-sociaux, accueillent des personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent pas, momentanément ou durablement, de travailler dans une entreprise du milieu ordinaire (entreprise ordinaire ou adaptée). Ils mettent en œuvre des activités et des actions de formation à caractère professionnel et de maintien des connaissances ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale. Ils doivent veiller à intégrer durablement les travailleurs handicapés dans l'emploi.

ESS : Économie Sociale et Solidaire
L'économie sociale et solidaire rassemble les établissements qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. Donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, ces établissements sont organisés autour d'une solidarité collective et réinvestissent leurs résultats dans des projets au service des personnes. Ils constituent un acteur économique de poids pour remettre l'humain au cœur de l'économie de demain. Loin d'être une économie de la marge, l'économie sociale occupe les premières places dans des secteurs essentiels. Considérée comme un acteur économique innovant qui fait vivre les territoires, le gouvernement a reconnu l'importance de l'économie sociale et solidaire en nommant pour la première fois, en 2012, un ministre chargé de ce secteur.

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
Créé par la loi de 2005, vise à favoriser l'accès et l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des fonctions publiques d'Etat, territoriales ou hospitalières. Collecte les contributions des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Equivalent de l'AGEFIPH créé en 1987 pour le secteur privé.

HANDICAP : La loi du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées», donne une nouvelle définition légale du handicap dans son article 2 : « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant. » Pour la première fois, le législateur donne une définition du handicap en considérant que l'environnement de la personne, au-delà de la maladie, est également un facteur handicapant. Il est de la responsabilité de la société de se doter des moyens adaptés pour créer un environnement favorable à l'intégration des personnes en situation de handicap.

RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
Les obligations d'emploi de personnes en situation de handicap fixées aux entreprises s'intègrent dans un mouvement plus général d'ordre sociétal : la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Pour les entreprises privées comme pour les collectivités publiques, il est désormais essentiel, tant vis-à-vis de ses clients, de ses usagers, de ses actionnaires que de ses salariés, de pouvoir être capable de définir et de réaliser des objectifs tangibles en la matière. Développer les prestations de sous-traitance industrielle, tertiaire ou de services avec les établissements du secteur du travail protégé et adapté, EA et ESAT, s'inscrit dans le cadre de cette évolution positive et de ces nouvelles exigences que formalise la notion de RSE.

STPA : Secteur du Travail Protégé et Adapté (appellation issue de la Norme NF X50-842).
Constitué d'une part, des Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) correspondant au secteur protégé et d'autre part, des Entreprises Adaptées (EA) et des Centres de Distribution de Travail à Domicile (CDTD), correspondant au secteur adapté.

Retrouvez toutes les informations nous concernant
sur notre site internet

www.reseau-gesat.com

Siège social :

64 rue du Dessous-des-Berges - 75013 Paris
Tél. : 01 75 44 90 00 - Fax : 01 75 44 90 10

Antenne Rhône-Alpes :

62-64 cours Albert Thomas 69008 Lyon
Tél. : 04 37 53 01 79

contact@reseau-gesat.com - www.reseau-gesat.com